

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



Ville de  
**Toulouges.**  
*par la France*

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2024/03/21**

### SEANCE DU 29 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

<b>Date de la convocation :</b> 15/03/2024	<b>Présents :</b> Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Michel PLAZA, Florian GUZDEK, Fabrice SCHORDING <b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> Patrice PASTOU procuration Fabrice SCHORDING, Isabelle OSTERSTOCK procuration Béatrice BAILLEUL, Patrick LANNES procuration Florian GUZDEK, <b>Absent :</b> Jean-Charles FESQUET, <b>Secrétaire de séance :</b> Serge CIVIL
<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>En exercice :</b> 27	
<b>Présents :</b> 17	
<b>Votants :</b> 20	

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - EXERCICE 2024

Les élus faisant partie d'une association sportive sont invités à se retirer du débat et du vote. Ainsi Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Franck DE LA LLAVE, et Bernard PAGES se retirent du débat et du vote.

De plus :

- Laurent LOPEZ porteur de la procuration de Stéphanie GOMEZ, membre d'une association sportive, ne votera pas en son nom.
- Rudy KLEIN porteur de la procuration de Fabien BATLLE, membre d'une association sportive ne votera pas en son nom

Laurent LOPEZ informe l'Assemblée de la proposition de la Commission des Finances concernant les subventions allouées aux associations sportives pour l'année 2024.

Il propose au conseil municipal de se prononcer sur le montant individualisé attribué à chaque association sportive.

Il rappelle que ces propositions ont été présentées et approuvées à l'unanimité, au préalable à la commission « Finances – Contrôle de gestion » le 25 mars 2024.

ASSOCIATION ORGANISMES BENEFICIAIRES	Montant après Arbitrage	ASSOCIATION ORGANISMES BENEFICIAIRES	Montant après Arbitrage
Aikido	650.00 €	Pentathlon	650.00 €
Ass. Gymnastique Volontaire	1 050.00 €	Pétanque	700.00 €
Badminton	650.00 €	Roussillon Foot-Ball	6 500.00 €
Basket	5 800.00 €	Rugby XIII (Ecole)	2 400.00 €
Cyclotourisme	650.00 €	Running 66	700.00 €
Danse Attitude	350.00 €	Taekwondo (Phoenix Dojang)	650.00 €
Espace Yoga	300.00 €	Tennis	5 200.00 €
Flamenco	200.00 €	Tennis de Table (Toulouges – Canohès)	1 100.00 €
Judo Toulouges	6 350.00 €	Toulouges Danse Loisirs	400.00 €
Karaté (shotogan)	650.00 €	Volley-ball	650.00
Les foulées de la Pau I Treva	1 000.00 €		
Melting danse	500.00 €		
Omnisport USAT	200.00 €		
PASS'SPORT	3 000.00 €		

Où l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**ARRETE** le montant individualisé attribué à chaque association sportive, comme indiqué ci-dessus,

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification  
à compter du 11.04.2024.

Fait à Toulouges, le 2 avril 2024  
Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.  
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 12.04.2024